

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-26/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Demande de subvention
pour des travaux
d'éclairage public

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,
Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,
François RENEAUD, Pierre MICHEAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs José MOYA, Philippe GAUTHIER

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public, pour des travaux de rénovation, Impasse de la Treille, numéro dossier SYADEN 19-CAMN-008.

Convocation du CM en
date du :
4 septembre 2019

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. A noter qu'en amont, la commune a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

La commune demande donc par principe le montant maximum, sur la base du rapport d'analyse établi par le SYADEN. Le devis définitif sera soumis au SYADEN pour validation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal

OUIE l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

DESIGNE Monsieur José MOYA en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information, etc.)

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 17 septembre 2019

Le Maire



Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190917-2019-26-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2019

Affichage : 17/06/2019